

**République Française**  
**Département**  
**de la Nièvre**

Compte-rendu de la commune de Champvert  
séance du 27/09/2016

L' an 2016 et le 27 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , Mairie de Champvert sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

**Présents** : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, OLLIER Françoise, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, THOMAS Christian

**Absents** :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WALSZEWski Aurélie à M. CAILLOT Daniel, M. PETILLOT Jérôme à M. GAUCHER Noël

Secrétaire de séance : Mme CHARLOT Céline

Date de la convocation : 20/09/2016

**1 : Travaux assainissement - Assainissement des eaux usées du Bourg - Construction d'une nouvelle station d'épuration**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'oeuvre pour la réalisation de l'opération de Travaux assainissement des eaux usées du Bourg - Construction d'une nouvelle station d'épuration.

Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 25 000,00€ HT), de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier la Maîtrise d'oeuvre de l'opération de Travaux assainissement - assainissement des eaux usées du bourg - construction d'une nouvelle station d'épuration au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

**2 : Assainissement des eaux usées du Bourg - Raccordement de la zone d'activités sportives au lieu-dit le Chêne sur le réseau du bourg - étude de faisabilité**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'assainissement des eaux usées du bourg- Raccordement de la zone d'activités sportives au lieu dit le Chêne sur le réseau du bourg - Etude de faisabilité.

Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 25 000,00€ Ht de travaux), de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 1 400€ HT pour 20 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'oeuvre simple.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'assainissement des eaux usées du bourg - Raccordement de la zone d'activités sportives au lieu dit le Chêne sur le réseau du bourg - étude de faisabilité au service Nièvre Ingénierie du Conseil départemental de la Nièvre,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 1 400€ HT pour 20 heures.

**3 : Emprunt - Assainissement**

Afin d'effectuer les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement s'inscrivant dans le cadre de la sous-enveloppe "ressources BEI", le Conseil Municipal décide de contracter un prêt.

La Caisse des Dépôts et consignations propose un prêt d'un montant de 125 000€ pour une durée de 25 ans, au taux fixe de 1,27€ (remboursement trimestriel).

Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce prêt.

Cette délibération annule et remplace celle du 14 avril 2016

#### **4 : Convention de mise a disposition de services entre la commune de Champvert et la commune de St Léger des Vignes**

Monsieur le Maire donne lecture d'un modèle de convention concernant la mise à disposition de services entre la commune de Champvert et la commune de St Léger des Vignes.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et fixe les tarifs de prestation suivants :

- 21,50€/km pour le fauchage des accotements (saison printanière)
- 24,20€/km pour le fauchage des accotements et fossés (saison estivale)
- 115,40€/km pour le broyage des accotements, fossés et haies (saison automnale)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférant.

#### **5 : Décision modificative**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

D 2313 prog 76 : -5000€

D 2031 : 5000€

#### **6 : Décision modificative**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

D 21318 prog 134 : -2 900€

D 21318 prog 131 : 2 900€

#### **7 : Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande lui a été faite pour entrer dans la cour de l'école par le portail côté église avec une poussette. Cette demande sera étudiée.

Monsieur le Maire évoque l'élaboration du plan de sauvegarde communal qui doit être effectué prochainement. Il entrera en contact avec le correspondant à la préfecture.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal d'une demande émanant de Monsieur Pirat, Président gym club, concernant le manque de surface pour ranger tout le matériel de gym. Cette demande sera étudiée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré avec Monsieur Gaucher, Monsieur Chicard Daniel concernant les travaux du Centre Guy Lacroûte. Monsieur Chicard va réaliser un pré-projet gratuit.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de la CCSN a eu lieu dernièrement concernant la dissolution du SIOM à compter du 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats des stations, celle de Bussière donne des résultats satisfaisants, celle de Champvert donne des résultats peu satisfaisants.

Le Maire  
M. CAILLOT Daniel